

## SYNDICAT MIXTE DE LA TET - BASSIN VERSANT

Séance du 14 mars 2024 - 17h30 - Salle du Conseil Municipal - Mairie de Baho (66540)

## Bilan des Acquisitions et des Cessions Immobilières 2023

L'an 2024, le 14 mars à 17h30, s'est réuni le Comité Syndical - salle du Conseil Municipal - Mairie de Baho (66540) - Place du 8 mai 1945 sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 7 mars 2024 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

## Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	MM. Charles DURAND - Jean-Luc GAMEZ Patrick GOT - Frédéric GUILLAUMON - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU
	Absents et suppléés	Mmes Cécile MARGAIL suppléée par M. Geoffrey TORRALBA - Armelle REVEL-FOURCADE suppléée par M. Alain CABBILLAU - M. Jean-Louis CHAMBON suppléé par M. Gilles TRILLES
	Absents et excusés	Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD - MM. Jean-Paul BILLES - Roger GARRIDO - Rémi GENIS - Gilles GUILLAUME - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ - Patrick PASCAL - Georges PUIG - - Robert VILA
C. C. DES ASPRES	Présent	MM. Jérôme DE MAURY
	Absent et excusé	Bernard LEHOSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	M. Alain DOMENECH
	Absent et suppléé	M. Gérard SOLER - suppléé par M. Guy LAFFORGUE
	Absents et excusés	MM. Marc BIANCHINI - René LAVILLE
C.C. CONFLENT CANIGOU	Présents	MM. Henri GUITART - Bernard LAMBERT
	Absent et excusé	M. Daniel ASPE
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absent et suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
	Absente et excusée	Mme Joëlle ESTALA METOIS
C.C. PYRENEES CATALANES	Présent	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Présent	M. Christian PALLARES
C.C. HAUT VALLESPIR	Absent et excusé	M. Alain MALIRACH

**Quorum** : avec 20 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

**Secrétaire de séance** : le comité désigne comme secrétaire de séance :

**Pouvoirs** : M. Stéphane LODA à M. Max TIBAC - M. Roger GARRIDO à M. Alain TROUSSEU - M. Daniel ASPE à M. Bernard LAMBERT

Vu le Code Général des Collectivités et plus particulièrement l'article L 5722 ;

Vu les Statuts du Syndicat ;

Rapporteur : M. Pierre PARAT – Président

L'article L5722-3 alinéa 1er du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par les syndicats mixtes donne lieu chaque année à délibération de l'organe délibérant. De plus cet article précise que ce bilan doit être annexé au compte administratif de l'établissement.

En application de ce dispositif législatif, le Comité Syndical du SMTBV est appelé à délibérer sur le bilan de ses opérations immobilières réalisées en 2023.

Monsieur le Président indique qu'au cours de l'année 2023, le SMTBV a procédé à la régularisation d'un acte authentique portant cession amiable 2022 au GFA MASSOT ET FILS sur la commune de Castelnaud pour un montant de 2 500 € et à la régularisation d'une convention portant autorisation de déversement des eaux pluviales des toits des serres photovoltaïques dans le bassin de la Courragade pour un montant de 9 000 €.

Il rappelle également, avoir soumis au Comité Syndical au cours de l'année 2023, 3 délibérations, concernant des constitutions de droits réels :

- 2 conventions de servitudes avec ENEDIS,
- 1 constitution de servitude avec la société SNC FONCIER CONSEIL.

L'état récapitulatif et résumé des informations essentielles est demeuré ci-annexé :


Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés, après avoir délibéré :

1. Prend Acte et approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2023 tel que présenté et conformément au tableau joint à la présente délibération. ;
2. Précise que le tableau récapitulatif figure en annexe au compte administratif de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et le secrétaire de séance au registre des délibérations.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024
Reçu en préfecture le 20/03/2024
Publié le
ID : 066-200087286-20240314-202411-DE



Le 1<sup>er</sup> Vice-président,



Alain TROUSSEU

[Publié le 20/03/2024 sur le site internet du SMTBV](#)

**M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.**

TYPE DE DOSSIER	TYPE DE BIEN	ACQUEREUR/ VENDEUR/ PARTIE A L'ACTE	COMMUNE	ADRESSE	CADASTRE	OBSERVATIONS	PRIX	DELIBERATION N° ET DATE	DATE REGULARISATION ACTE
1	Vente régularisée Terrain	GFA MASSOT ET FILS	CASTELNOU	Pla de Railla	A1456 (origine A1041) A1458 (origine A0980) A1460 (origine A0982)	développement des installations de l'exploitation agricole	2 500 €	2022.58 11/07/2022	9 octobre 2023
2	Servitude Terrain	ENEDIS	BOMPAS	Mas Saint-Sauveur	AE0315 - AE0297	Implantation canalisation souterraine sur 25m. alimentation « Ecurie au p'tit trop 2 »	250 €	DELIB2023.47 11/07/2023	Convention signée
3	Servitude Terrain	ENEDIS	CAMELAS CASTELNOU	Sarrat d'en Parden Pla de Railla	A0648 - A0650 A0980	Implantation canalisation souterraine sur 210m. alimentation société « Les Fruits du Roussillon »	420 €	DELIB2023.48 11/07/2023	Convention signée
4	Servitude Terrain	SNC FONCIER CONSEIL	CASTELNOU	L'Auxineill Pla de l'Auxineill	A1023 - A1025 A1039	mise en oeuvre d'exutoires aériens permettant l'évacuation des eaux du lotissement dans le Castelnou.	25 000 €	DELIB2023.49 11/07/2023	14/09/2023
5	Convention régularisée Terrain	SASU Solaire Elisa	PERPIGNAN	Bassin de la Courragade		Déversement des eaux pluviales des couvertures des serres photovoltaïques	9 000 €	2020.48 22/09/2020	Convention 30/03/2022

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 066-200087286-20240314-202411-DE



Publié le 20/03/2024 sur le site internet du SMTBV

3 Rue Edmond Bartissol - 66000 Perpignan

Tél. : 04 68 35 05 06 - Messagerie : [contact-web@bassintet.fr](mailto:contact-web@bassintet.fr)

Siret : 200 087 286 00015